



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9253^e séance

Jeudi 2 février 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Frazier (Malte)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M. Abushahab
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M ^{me} Bongo
Ghana	M. Boateng
Japon	M. Ishikane
Mozambique	M. Afonso
Suisse	M ^{me} Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Trente-sixième rapport du Secrétaire général sur l'application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2023/51)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2631 (2022) du Conseil de sécurité (S/2023/58)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements au Président sortant

La Présidente (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Ishikane Kimihiro, Représentant permanent du Japon, qui a assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de janvier. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Ishikane et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Trente-sixième rapport établi par le Secrétaire général sur l'application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2023/51)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2631 (2022) (S/2023/58)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ; et M. Ahmed, Directeur des relations avec les donateurs et des relations internationales à la Iraqi Health and Social Care Organization.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/51, qui contient le trente-sixième rapport établi par le Secrétaire général sur l'application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, et sur le document S/2023/58, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2631 (2022).

Je donne maintenant la parole à M^{me} Hennis-Plasschaert.

M^{me} Hennis-Plasschaert (*parle en anglais*) : En mai 2003, il y a presque 20 ans, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 1483 (2003) afin de tracer la voie à suivre en Iraq après la chute de Saddam Hussein. Sergio Vieira de Mello fut alors nommé Représentant spécial du Secrétaire général pour une durée de quatre mois, afin de faciliter la mise en place des activités des Nations Unies dès leur début. Il déclarait à cette époque : « Le peuple iraquien a, comme nous ne le savons que trop bien, beaucoup souffert, beaucoup trop. Il est grand temps que [...] nous nous réunissions pour mettre fin à ses souffrances afin de lui permettre de prendre en main son destin ».

La même année, à la mi-août, le Conseil créa la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Quelques jours plus tard, Sergio Vieira de Mello et 21 de ses collègues trouvaient la mort dans un attentat perpétré contre le bureau des Nations Unies à Bagdad. Cent cinquante autres personnes furent blessées dans l'explosion. Bien qu'ils aient été victimes de la violence qu'ils étaient déterminés à enrayer, notre travail devait continuer. L'année 2023 sera assurément placée sous le signe de la commémoration à bien des égards. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les gouvernements irakiens successifs des relations de travail constructives qu'ils ont entretenues avec l'ONU au cours des 20 dernières années.

Ces quatre dernières années, j'ai souvent dit que la situation en Iraq pouvait difficilement être jugée sans la replacer dans le contexte de l'histoire du pays, car les décennies de troubles continuent de peser sur le présent. C'est encore vrai aujourd'hui. Les problèmes de l'Iraq ne sont pas apparus du jour au lendemain, et la gestion de l'héritage du passé et des nombreux défis du présent prendra du temps, quelle que soit la personne aux commandes. Il convient également de souligner qu'aucun gouvernement ne peut faire cavalier seul. En d'autres termes, il est primordial que les partis politiques et les autres acteurs placent les intérêts du pays au-dessus de toute autre considération. En fin de compte, c'est et cela reste une responsabilité commune.

Comme tout gouvernement aura besoin à la fois de temps et d'un large soutien politique pour faire progresser l'Iraq, je tiens à souligner qu'il importe de gérer les attentes du public. Faire trop de promesses et ne pas les tenir peut avoir des conséquences désastreuses, et

édulcorer la situation ne fera qu'accroître les sentiments de frustration et de désillusion.

Il y a trois mois environ, la Chambre des députés a confirmé le nouveau Président et le nouveau Gouvernement du pays, mettant ainsi fin à plus d'une année de tensions, de désaccords politiques et de jeux de pouvoir. Sur 23 ministres, trois sont des femmes. Nul besoin de préciser que nous attendons avec impatience que le nombre de femmes occupant des postes de décision augmente encore.

Pour ce qui est de l'avenir, et comme je l'ai déjà expliqué, il ne faut pas s'attendre à ce que les problèmes de l'Iraq soient réglés du jour au lendemain, mais je voudrais aussi voir le verre à moitié plein. Dans le dernier exposé que j'ai présenté au Conseil en octobre 2022 (voir S/PV.9145), j'ai souligné, et ce n'était pas la première fois, que, depuis 2003, on avait gâché trop d'occasions de mener des réformes importantes et nécessaires, tout en insistant sur le fait que la corruption omniprésente était l'une des principales causes du dysfonctionnement de l'Iraq. J'ai clairement indiqué qu'il était grand temps d'agir sur plusieurs points essentiels, mais que le délai pour ce faire était extrêmement court.

Au cours des trois premiers mois de son mandat, le nouveau Gouvernement iraquien, sous la direction du Premier Ministre Mohammed Shia Al-Sudani, a manifesté sa volonté de relever les défis les plus pressants auxquels le pays est confronté, notamment la corruption endémique, la faiblesse des services publics et le taux de chômage élevé.

En matière de lutte contre la corruption, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures importantes, notamment en ce qui concerne le recouvrement des fonds volés et les enquêtes sur les allégations de corruption. Je ne puis qu'encourager le Gouvernement iraquien à persévérer, car ceux qui risquent d'en pâtir chercheront certainement à entraver ces efforts. Mais si l'Iraq veut construire un système qui réponde aux besoins de la société plutôt qu'à ceux d'une communauté fermée caractérisée par une collusion d'intérêts, il est absolument essentiel de garantir l'application du principe de responsabilité à tous les niveaux. Cela signifie qu'il ne faut laisser aucun répit à ceux qui détournent les ressources de l'État au profit d'intérêts privés ou autres. En outre, un changement systémique sera fondamental. Je l'ai expliqué à maintes reprises. Au fil des ans, la corruption en Iraq s'est transformée en système, c'est-à-dire qu'elle est devenue quelque chose qui dépasse le cadre d'un groupe d'individus ou d'une

série d'événements. Les efforts que déploie le Gouvernement pour améliorer la prestation de services publics doivent également être reconnus. Cela dit, sachant qu'il faut gérer les attentes du public, je tiens à rappeler au Conseil qu'il faudra du temps pour apporter des changements réels qui auront une incidence positive sur la vie de l'ensemble des citoyens, car cela passe nécessairement par des changements structurels, qui nécessitent de procéder à des réformes socioéconomiques systémiques, de renforcer les institutions et d'améliorer la gouvernance à tous les niveaux.

En outre, et on ne peut pas le nier, les effets des retards pris dans la mise en place des réformes économiques, budgétaires et financières nécessaires et attendues depuis longtemps sont ressentis dans tout le pays. Tout récemment, nous avons constaté avec inquiétude comment l'augmentation du taux de change sur le marché parallèle a accentué la pression sur les citoyennes et citoyens irakiens ordinaires. À court terme, il est évidemment essentiel qu'un budget fédéral soit adopté au plus vite. Tout retard supplémentaire ne fera qu'aggraver la situation résultant des contraintes bien connues qui pèsent sur les dépenses publiques. À ce sujet, je mets de nouveau en garde contre d'éventuelles mesures qui augmenteraient davantage les effectifs pléthoriques du secteur des services publics irakiens. Malgré le besoin urgent de lutter contre le niveau élevé de chômage, l'Iraq ne peut tout simplement pas se permettre d'alourdir le fardeau d'un secteur public déjà pléthorique. Sur ce point, je réaffirme que la dépendance vis-à-vis du pétrole rend l'économie irakienne plus vulnérable aux chocs extérieurs. L'Iraq doit donc donner la priorité à une diversification économique durable, notamment au développement d'un secteur privé créateur d'emplois et à valeur ajoutée.

Bien sûr, de nombreux autres domaines requièrent l'attention immédiate du Gouvernement irakien. Ils vont des graves problèmes environnementaux à l'importance de l'indépendance énergétique, en passant par le retour continu de ressortissants irakiens en provenance du camp de Hol et d'autres camps et prisons dans le nord-est de la Syrie, la nécessité de mettre rapidement en œuvre l'accord de Sinjar, la conclusion tant attendue du dialogue de Kirkouk, la transition de l'action humanitaire à des solutions et un développement durables, les amendements constitutionnels et des progrès substantiels en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, pour n'en citer que quelques-uns.

Je ne manquerai pas de faire le point sur ces questions dans mes prochains exposés, mais il y a un autre domaine que je souhaite mentionner maintenant, à savoir la protection et la promotion des droits humains, y compris l'application du principe de responsabilité pour les violations des droits humains et les atteintes à ces droits. Je crois que Sergio Vieira de Mello, avant de s'envoler pour Bagdad en 2003, a déclaré que le respect des droits de l'homme était le seul fondement solide pour une paix et un développement durables. En écho à ses paroles, je tiens à souligner que réduire au silence, bloquer, rejeter ou discréditer les critiques constructives n'aboutit qu'à une seule chose. Cela ternit l'image de l'État et érode la confiance du public, alors que la promotion d'un débat public permet aux institutions de se développer et de s'adapter. Il va sans dire qu'un engagement sincère en faveur des droits humains revêt une importance capitale pour tout pays, y compris l'Iraq.

Pour ce qui est des relations entre Bagdad et Erbil, le programme gouvernemental reflète un engagement à régler les questions en suspens entre les autorités fédérales et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, notamment en adoptant la loi relative aux hydrocarbures d'ici six mois. Certaines mesures initiales ont été prises à cette fin, notamment l'organisation d'un certain nombre de visites de haut niveau et la création de comités techniques conjoints. Cette dynamique est en général décrite comme positive, et c'est une bonne chose. Pourtant, un dialogue structuré, qui reste d'une grande importance pour institutionnaliser les relations, n'a toujours pas été lancé. Et surtout, ces consultations n'ont toujours pas abouti à des accords concrets, y compris, comme indiqué, sur la question urgente du budget fédéral pour 2023. Tout bien considéré, nous espérons que l'arrêt publié récemment par la Cour suprême fédérale n'entravera pas les négociations en cours sur le budget. Il faut plutôt continuer d'encourager Bagdad et Erbil à parvenir à un accord durable qui leur permettra de ne plus être constamment en situation de gestion de crise.

En ce qui concerne la Région du Kurdistan, j'ai souligné, dans mes précédents exposés, les risques de luttes politiques intestines. Malheureusement, les divisions entre les partis au pouvoir dans la région continuent d'avoir des incidences négatives sur les institutions et les habitants, et elles se sont même traduites par le boycott des séances du Cabinet par un parti de la coalition depuis octobre. Samedi dernier, une réunion tenue par les partis à Sleïmaniyé a offert une lueur d'espoir. Si la réunion en elle-même a constitué un message important, je me dois de souligner la nécessité

d'agir rapidement et de manière pragmatique. Pour être claire, les partis politiques de la Région du Kurdistan ne peuvent pas se permettre de perdre encore plus de temps, et il est donc urgent de trouver des compromis pour régler les désaccords persistants dans les domaines budgétaire, administratif, électoral et de la sécurité.

En ce qui concerne les relations extérieures de l'Iraq, j'ai le plaisir d'annoncer que le Gouvernement a poursuivi sa politique d'ouverture et d'équilibre, sur la base, bien entendu, des intérêts mutuels et du respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de bon voisinage. Comme je l'ai déclaré lors de la deuxième Conférence de Bagdad pour la coopération et le partenariat, qui s'est tenue à Amman le 20 décembre, j'appuie pleinement les efforts que déploie le Premier Ministre pour transformer l'Iraq en un centre de dialogue et d'investissement. Cela dit, l'Iraq reste confronté à des violations répétées et déstabilisantes de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Pour rappeler l'évidence, faire passer des messages au moyen de frappes ne sert à rien d'autre qu'aggraver les tensions, tuer des gens et détruire des biens, ce qui est irresponsable. Là encore, les moyens diplomatiques existants sont à la disposition de tout le monde, y compris lorsque des voisins estiment que leur sécurité nationale est menacée. Pour continuer à renforcer la stabilité intérieure de l'Iraq, il nous incombe à tous de contribuer à créer un environnement favorable.

Dans la perspective de l'intervention du prochain orateur, je me dois de rappeler que l'Iraq reste un des pays les plus pollués par les engins explosifs. Ses efforts de déminage au niveau national, notamment les allocations budgétaires, sont vraiment louables. Cependant, le secteur dans son ensemble reste sous-financé, et ce sont les civils irakiens qui en font les frais. En 2022, les restes explosifs de guerre sont restés la principale cause de blessures et de décès parmi les enfants en Iraq et ont fait un tiers des victimes civiles dans l'ensemble. Je ne peux donc qu'encourager la communauté internationale à maintenir son appui.

Je voudrais maintenant aborder la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales. Bien entendu, nous nous félicitons des mesures prises par le Gouvernement irakien pour encourager davantage de témoins à se manifester. Nous saluons également la coopération continue des membres de la Commission tripartite concernant la fourniture

d'images satellites. Ces deux éléments sont essentiels en vue de repérer d'autres sites d'inhumation potentiels.

Pour terminer, je voudrais exprimer à la fois un sentiment d'espoir et un sentiment d'urgence. Nous espérons que la confirmation du nouveau Gouvernement iraquien sera l'occasion d'aborder de manière structurelle les nombreux problèmes urgents auxquels le pays et son peuple sont confrontés. La classe politique iraquienne doit d'urgence saisir la brève occasion qui lui a été offerte et sortir enfin le pays de ses cycles récurrents d'instabilité et de fragilité.

Enfin, je tiens à féliciter une nouvelle fois l'équipe nationale de football iraquienne qui a récemment remporté la Coupe du Golfe des nations. Il convient de noter que l'Iraq accueillait ce tournoi pour la première fois depuis 1979, après des décennies d'isolement, de violence, de conflits et de tensions. C'est, à mon humble avis, un signe fort du retour de l'Iraq à la normalité et de son potentiel à fédérer non seulement la nation, mais aussi ses partenaires régionaux, autour d'un objectif commun et positif.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Hennis-Plasschaert de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Ahmed.

M. Ahmed (*parle en anglais*) : L'Iraq est un des pays les plus touchés par la pollution par les engins explosifs. Cette pollution consiste en d'importants volumes de différents types de restes explosifs de guerre, répertoriés ou non, dans tout le pays. Elle est le résultat de guerres et de conflits successifs, notamment la guerre entre l'Iran et l'Iraq, les guerres du Golfe et le récent conflit avec Daech, qui a marqué l'émergence d'une nouvelle ère d'engins explosifs improvisés sans précédent. De vastes zones civiles ont été touchées par les combats au sol et les bombardements aériens.

La pollution par les engins explosifs reste un obstacle au retour sûr et digne des personnes déplacées. Elle fait peser une très lourde menace sur la vie des personnes et provoque des handicaps. Ses dernières victimes étaient des enfants, dans la province de Ninive, le 16 décembre dernier. Quatre enfants âgés de 8 et 9 ans étaient sortis, ce vendredi après-midi, pour jouer à proximité d'un sanctuaire historique situé aux abords de leur village. Ils ont trouvé un objet métallique qu'ils ont manipulé et ont ensuite lancé des pierres dessus, provoquant son explosion. Cet incident tragique a coûté la vie à trois des enfants, et le quatrième a été blessé. Ce triste

accident n'est pas un cas isolé : des dizaines d'autres ont coûté la vie ou infligé des blessures à des civils.

La pollution par les engins explosifs est une entrave à une vie quotidienne normale, aux activités socioéconomiques, aux efforts de stabilisation, à la reconstruction, au développement, et au retour en toute sécurité des personnes déplacées sur leurs terres d'origine. Les risques qui y sont associés constituent aussi un obstacle pour le logement, les routes, l'agriculture, l'irrigation, l'industrie et les infrastructures. Selon la Matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations, à la fin de 2022, quelque 1,2 million de personnes étaient encore déplacées à l'intérieur du pays, avec un taux de retour très faible. Environ 13 % des personnes déplacées ont indiqué qu'elles se trouvaient dans l'impossibilité de retourner dans leur région d'origine en raison de la pollution par des engins explosifs. En parallèle, cette pollution entraîne souvent des déplacements secondaires et l'occupation de biens d'autres personnes.

Les donateurs internationaux, l'ONU, le Gouvernement iraquien, les organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales et le secteur privé ont uni leurs forces pour atténuer les répercussions humanitaires et socioéconomiques néfastes des engins explosifs. Des opérations de recherche et de déminage, d'éducation au danger des engins explosifs et d'assistance aux victimes ont été menées. Les processus d'atténuation des risques ont beaucoup progressé, comme en témoignent les nombreux résultats importants obtenus en matière de repérage et de déminage des infrastructures critiques, ainsi que l'éducation au danger des engins explosifs dispensée à des millions d'Iraqiens et intégrée au programme national d'enseignement. Il reste cependant des lacunes, qui ont été recensées et requièrent l'attention et les efforts des parties prenantes. L'assistance aux victimes et aux membres de leur famille par le biais de différents services médicaux et de santé, la réadaptation physique, l'intégration socioéconomique et l'autonomisation des victimes sont généralement négligés dans les programmes de lutte antimines en Iraq. Il est crucial, à ce stade, de repenser la planification et la mise en œuvre de ces programmes par les donateurs et les acteurs de la lutte antimines en y incluant des éléments relatifs à l'assistance aux victimes, qui devront être alignés sur la stratégie nationale de lutte antimines.

Il convient de noter que la Direction de la lutte antimines du Gouvernement iraquien a, avec le concours du Centre international de déminage humanitaire de

Genève, élaboré un plan stratégique pour la période de 2022 à 2028 et un plan de mise en œuvre correspondant pour la période de 2022 à 2023, en consultation avec les parties prenantes. Cependant, les plans achevés à la mi-2022 doivent encore être approuvés par le Gouvernement iraquien pour pouvoir être mis en œuvre, et ce processus prend du temps. L'Iraq ne devrait pas être en mesure de respecter ses obligations au titre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel d'ici à 2028 du fait de la lenteur des opérations de déminage. On sait que diverses autorités irakiennes s'efforcent de faciliter les opérations de lutte antimines menées par les organisations, mais des difficultés subsistent. Les processus d'accréditation et de renouvellement d'accréditation sont très longs, ce qui a parfois pour conséquence d'interrompre la mise en œuvre des opérations et d'empêcher la réalisation des objectifs visés par les projets, entraînant ainsi un gaspillage de ressources.

Les autorisations d'accès délivrées par les autorités aux organisations s'occupant de la lutte antimines pour leur permettre de travailler dans les différentes zones d'intervention posent également problème. Les lettres d'accès délivrées par le gouvernement ne sont valables que pour 30 jours, ce qui n'est pas pratique. Les organisations doivent répéter entièrement le processus tous les mois, ce qui représente un stress et une charge administrative supplémentaires, et les nouvelles demandes de documents émanant des autorités s'accumulent. Dernièrement, les acteurs de la lutte antimines ne sont pas les seuls à faire les frais de ces nouvelles demandes, puisqu'une attestation de régularité fiscale est désormais nécessaire pour pouvoir obtenir un renouvellement des lettres d'accès, ce qui a complètement immobilisé, ou presque, le travail humanitaire dans son ensemble. Des décisions et des règlements ad hoc sont édictés par différentes entités gouvernementales et prennent effet immédiatement, sans aucune période de transition.

Après la crise provoquée par Daech, la communauté des donateurs a fait preuve de générosité en apportant un financement d'urgence important dans les zones libérées. Ces derniers temps cependant, en raison de divers facteurs, la diminution des fonds alloués par les donateurs internationaux est flagrante et compromet fortement la poursuite et la pérennité des efforts entrepris et des capacités créées dans la période de l'après-Daech. Les gouvernements donateurs sont, de fait, confrontés à de nouvelles priorités internes dans le contexte de l'après-pandémie. D'autres crises ont

émergé ailleurs dans le monde, en Europe, en Afrique et en Asie. Les nouvelles thématiques mondiales liées aux changements climatiques et aux problèmes environnementaux sont claires, et ont incité les donateurs à réorienter les fonds vers ces domaines prioritaires.

Il est également vrai que, d'après la liste de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Iraq est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, et que la flambée des prix du pétrole lui a permis d'accumuler des revenus sans précédent. Néanmoins, la corruption, les disparités, la répartition inégale des ressources et le taux de pauvreté élevé persistent. Selon le Ministère iraquien du plan, le taux de pauvreté est passé de 20 % en 2019 et 2020 à 25 % en 2022. Les enfants ont été les plus touchés par cette augmentation, 38 % d'entre eux se situant sous le seuil de pauvreté. Et le budget national de l'Iraq ne prévoit pas d'allocations budgétaires pour financer les plans opérationnel de lutte antimines.

Tous ces facteurs ont amené les donateurs à détourner leur attention de l'Iraq, et les acteurs de la lutte antimines ont pâti de cette diminution brutale de leur financement. Les ONG nationales ont été les plus touchées et leur survie est en jeu. La baisse du financement nuit aux efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir la localisation et respecter les engagements pris dans le cadre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) et de la Charte pour le changement. Le Service de la lutte antimines de l'ONU mène le programme de localisation de la lutte antimines en Iraq en associant des ONG internationales et nationales dans le but de faciliter la transmission à ces dernières des connaissances et compétences nécessaires pour qu'elles puissent fonctionner en tant qu'acteur humanitaire indépendant dans la lutte antimines. Toutefois, les projets de renforcement des capacités ne peuvent pas se limiter à deux ou trois ans, car ils passent par un processus complet d'apprentissage et de développement qui nécessite un financement adéquat. Le renforcement des capacités locales en matière de lutte antimines prend plus de temps et n'est pas une fin en soi, d'autant qu'il s'agit d'une entreprise continue.

À l'échelle mondiale, la part du financement humanitaire allouée à des acteurs locaux s'élevait à 3,8 % en 2019 et 4,7 % en 2020, mais elle est retombée à seulement 2 % en 2021, alors que l'objectif du Grand Bargain est de la porter à 25 %. Il y a donc un écart flagrant entre le discours et la pratique, sur ce plan, et il convient de le

combler. Le nombre d'ONG irakiennes qui s'occupent concrètement de déminage ne représente même pas le quart du nombre des options internationales existantes, ONG et sociétés privées confondues.

Avant la crise de Daech, seules deux ou trois ONG internationales étaient accréditées pour la lutte antimines en Iraq. Néanmoins, depuis 2018, avec l'argent des donateurs qui s'est mis à pleuvoir sur les zones libérées, le Gouvernement fédéral n'a cessé d'enregistrer et d'accréditer des ONG internationales. Il est entendu que les ONG internationales vont et viennent en fonction de facteurs externes, notamment les stratégies des donateurs et la loi de l'offre et de la demande qui s'applique à la disponibilité des fonds, ainsi que de facteurs internes, comme les questions juridiques et techniques et les considérations de sécurité. En revanche, les ONG locales ont vocation à rester dans le pays. Après les attentats terroristes de 2003 contre le complexe de l'ONU et les bureaux du Comité international de la Croix-Rouge à Bagdad, les organismes des Nations Unies et la grande majorité des ONG internationales ont dû quitter l'Iraq pour des raisons de sécurité. Cela a créé un grand vide, à un moment critique de l'histoire de l'Iraq. Les ONG nationales, bien qu'encore un peu jeunes, ont donc dû se mobiliser pour tenter de combler les lacunes.

Dans le domaine de la lutte antimines, les organisations nationales continueront d'apporter une vraie valeur ajoutée, sous différents aspects, notamment la bonne compréhension de la dynamique et des structures culturelles, sociopolitiques et bureaucratiques du pays, la rentabilité dans l'exécution des projets, la viabilité des connaissances et des capacités, et l'innovation. Mon organisation, par exemple, qui est une ONG irakienne, a créé la première application électronique bilingue au monde pour la sensibilisation au risque des engins explosifs. Durant la pandémie de COVID-19, elle s'est employée à adapter les techniques et méthodes de sensibilisation aux risques afin que les bénéficiaires puissent être atteints sans contact physique. Nous avons également élaboré et mettons en œuvre, à plusieurs niveaux, des initiatives locales auxquelles des enfants, des jeunes et des adultes des deux sexes participent en vue de préserver la sécurité de leur communauté. Ces expériences novatrices font l'objet de présentations en Iraq et à l'étranger, sur différentes plateformes, ce qui permet à des ONG nationales et internationales de s'en inspirer.

Les organisations non gouvernementales font partie intégrante de la société civile, et la société civile reste le meilleur moyen d'assurer l'appropriation et

la participation locales dans un monde toujours plus politique qui bien trop souvent marginalise et exclut de larges pans de la population. Le fait d'appuyer ces structures et de leur donner des moyens d'agir contribue au bon fonctionnement du système démocratique, à la responsabilisation de l'État, à une meilleure prestation de services par le gouvernement, à une bonne représentation des administrés et à la viabilité des capacités locales.

La localisation ne consiste pas seulement à rendre le système humanitaire aussi local que possible et aussi international que nécessaire. Il s'agit d'abord et avant tout d'œuvrer à l'appropriation et à l'autonomisation locales pour garantir un meilleur équilibre interne des pouvoirs entre la société civile et l'État, d'une part, et un meilleur équilibre externe des pouvoirs entre les organisations nationales, les Nations Unies et la communauté des ONG internationales, d'autre part. Pour un véritable engagement en faveur de la localisation, il est urgent de transformer la planification, la conception et le financement des programmes. La localisation doit exister dans les contextes à la fois stratégique et opérationnel, qui tous deux doivent la rendre possible, et il faut faire davantage afin de bien comprendre ce qui la justifie et de veiller à la pleine intégration des facteurs stratégiques.

L'Iraq demeure l'un des pays les plus pollués par les mines au monde. Ses obligations découlant de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ne peuvent pas être remplies dans l'état actuel de la situation. Les donateurs font primer la dépollution et la sensibilisation aux risques sur l'assistance aux victimes. Le Gouvernement irakien devrait financer la lutte antimines de façon transparente et en se concentrant sur les ONG. Dans l'ensemble, les sommes versées par les donateurs diminuent et vont en grande partie aux organismes internationaux, les organisations de la société civile irakiennes ne touchant que la portion congrue. Nous exhortons les donateurs à briser le tabou associé au fait de traiter directement avec les ONG nationales, de la prise de contact au financement. Rien ne s'oppose à ce qu'ils aient directement affaire aux partenaires locaux et qu'ils les écoutent avant, pendant et après l'exécution des projets. Il faut faire plus pour favoriser l'ancrage local.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie M. Ahmed de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la délégation japonaise de sa direction efficace de nos travaux le mois dernier. Par ailleurs, je vous souhaite la bienvenue, Madame la Présidente, ainsi qu'à votre délégation, à la présidence. Nous nous réjouissons par avance de travailler avec vous ce mois-ci, sur un programme de travail chargé et important. Je remercie la Représentante spéciale Hennis-Plasschaert de son exposé réfléchi et franc, ainsi que M. Ahmed, de sa présentation détaillée sur la situation inquiétante des engins non explosés en Iraq.

Qu'il me soit avant tout permis, au nom des États-Unis, de féliciter l'Iraq et le Premier Ministre Mohammed Shia Al-Sudani de la formation du Gouvernement au mois d'octobre. Nous encourageons le nouveau Gouvernement à s'attaquer d'urgence aux nombreuses difficultés du pays. Le peuple iraquien mérite des débouchés économiques et une gouvernance efficace. Nous entendons par conséquent appuyer les efforts déployés par le Premier Ministre Al-Sudani pour atteindre ses objectifs déclarés qui consistent à éradiquer la corruption et à améliorer les services publics, en particulier la fourniture d'électricité. Nous encourageons également le Gouvernement à promouvoir le développement du secteur privé et la croissance de l'emploi, l'accent étant mis sur une représentation accrue des femmes dans la population active. Nous accueillons avec satisfaction les informations faisant état de progrès sur la voie d'un accord entre le Gouvernement iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan au sujet des dispositions budgétaires et de la gestion des ressources pétrolières et gazières de l'Iraq.

Nous attendons avec intérêt de travailler avec le Gouvernement iraquien pour contrer les effets préjudiciables des changements climatiques, notamment par le développement durable, la gestion hydrique, le recours aux énergies renouvelables, le captage du gaz naturel et la réduction des gaz torchés. Nous saluons la création par l'ONU d'un poste de conseiller ou de conseillère sur les changements climatiques et la sécurité climatique auprès de l'Iraq. Nous encourageons la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) à maintenir son appui à l'Iraq dans ce domaine. La lutte contre les changements climatiques profitera à l'économie iraquienne.

Le nouveau Gouvernement iraquien doit donner suite à l'appel de ses administrés qui l'engage à mieux respecter les droits humains. Afin de faire la preuve de

sa détermination en ce sens, il devrait traduire en justice les auteurs de la violente répression des manifestants par des milices affiliées à l'Iran, en octobre 2019, qui fit des centaines de morts et des milliers de blessés.

Quant à la question cruciale des déplacés, les États-Unis encourage le Gouvernement à continuer de coopérer avec la MANUI afin de trouver des solutions durables pour tous les Iraquiens déplacés, en délivrant aux familles et aux orphelins les documents juridiques indispensables et en facilitant leur réintégration en toute sécurité, de façon librement consentie et dans la dignité, conformément à leurs souhaits. À cette fin, il importe également d'appliquer l'accord de Sinjar de 2020, en consultation étroite avec la communauté yézidie.

Les États-Unis appellent tous les États Membres à rapatrier, réadapter, réintégrer et, s'il y a lieu, juger leurs combattants terroristes étrangers et les membres de leur famille qui se trouvent en Iraq et en Syrie. Nous exhortons également les États à soutenir le Cadre mondial relatif à l'appui prêté par le système des Nations Unies aux États Membres concernant les individus revenant de République arabe syrienne ou d'Iraq, un fonds d'affectation spéciale pluripartenaire, afin de fournir aux États Membres une assistance globale des Nations Unies pour les personnes de retour. Comme l'a souligné le Secrétaire général lors du lancement du Cadre, la situation actuelle est intenable et suscite des préoccupations sur le plan humanitaire, de la sécurité et des droits de l'homme.

Grâce à la bravoure des forces de sécurité irakiennes, les attaques perpétrées par Daech en 2022 ont été nettement moins nombreuses que l'année précédente. Néanmoins, la menace persiste. Les attentats perpétrés près de Kirkouk et d'Albou Bali en décembre nous rappellent avec force que Daech reste déterminé à semer la mort et la destruction, et qu'il doit être combattu. Les États-Unis restent attachés à la Coalition mondiale contre Daech et à collaborer avec leurs partenaires irakiens pour éliminer ce groupe terroriste. Nous exhortons le Premier Ministre Al-Sudani à donner suite à l'engagement qu'il a pris de placer les armes sous le contrôle d'institutions officielles et légitimes de l'État afin de préserver la stabilité et la sécurité.

Avant de terminer mon intervention, je tiens à m'associer à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour féliciter le Gouvernement et le peuple irakiens d'avoir accueilli et remporté la vingt-cinquième Coupe du Golfe des nations. Comme la Représentante spéciale, je pense que le fait que l'Iraq ait pu accueillir ce tournoi

de football, le premier tournoi international majeur organisé dans le pays depuis 43 ans, témoigne des nettes améliorations que le pays a réalisées au fil des ans. Il reste encore beaucoup à faire, comme les membres du Conseil le savent, mais nous sommes convaincus que l'Iraq continuera de consolider ses avancées, et le peuple iraquien peut compter sur l'aide de la MANUI et des États-Unis dans ce processus.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et vous souhaiter plein succès. J'exprime également ma sincère gratitude et mes remerciements à nos collègues de la délégation japonaise pour les efforts remarquables qu'ils ont déployés et le professionnalisme dont ils ont fait preuve pendant leur présidence réussie du Conseil en janvier. En outre, je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, de son important exposé, ainsi que M. Ahmed de sa précieuse intervention. Je me félicite également de la participation du représentant de l'Iraq à la présente séance.

À la lumière de la formation tant attendue du nouveau Gouvernement iraquien en octobre 2022, nous soulignons l'importance de tirer parti de cette avancée bienvenue et de donner la priorité à l'intérêt national et à l'unité de l'Iraq. Cela permettra au pays de relever les défis auxquels il est confronté et de renforcer sa sécurité et sa stabilité. À l'avenir, il est essentiel que l'Iraq continue d'œuvrer avec diligence à la réforme de divers secteurs, notamment en promouvant l'état de droit, en renforçant les institutions de l'État, en accélérant le développement et en réalisant des progrès économiques. Nous attendons avec intérêt que l'Iraq adopte son budget annuel pour cette année, qui permettra de financer des projets vitaux dans le pays.

En ce qui concerne la nomination de trois femmes au sein du nouveau Gouvernement et les efforts déployés depuis peu pour autonomiser les Iraquiennes sur le plan économique, nous soulignons l'importance de promouvoir la participation pleine, égale et véritable des femmes dans divers domaines, notamment dans les secteurs public et privé. Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'édification de sociétés prospères, stables et durables. Nous saluons également les activités entreprises par l'ONU pour soutenir les Iraquiennes, notamment en sensibilisant la population aux besoins psychosociaux et sociaux des survivantes des crimes perpétrés par Daech.

Alors que l'Iraq a récemment commémoré le cinquième anniversaire de la déclaration de sa victoire sur Daech, nous ne devons pas perdre de vue les menaces permanentes que cette organisation terroriste fait peser sur la sécurité et la stabilité de l'Iraq et de la région. Daech poursuit ses activités dans plusieurs régions d'Iraq. Tout récemment, des attentats terroristes ont été perpétrés par Daech, avec notamment une attaque près du village d'Albou Bali, dans la province de Kirkouk, le 18 décembre dernier, qui a coûté la vie à huit civils et neuf policiers. Nous réaffirmons notre appui à toutes les mesures prises par l'Iraq pour préserver ses acquis dans la lutte contre le terrorisme et pour éliminer complètement ce phénomène.

Mon pays condamne toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq et toute action, sous quelque prétexte que ce soit, susceptible de porter atteinte à sa sécurité et à sa stabilité. Compte tenu de la multiplication des attaques contre l'Iraq au cours des derniers mois, nous soulignons la nécessité pour la communauté internationale de rejeter d'une seule voix ces actes qui non seulement violent la souveraineté de l'Iraq, mais constituent également une violation flagrante du droit international et menacent la stabilité de la région.

Notre région a récemment été témoin de deux événements distincts qui sont le reflet d'une collaboration positive entre l'Iraq et les pays de la région. Le premier a été l'organisation conjointe par l'Iraq, la Jordanie et la France, en décembre 2022, de la deuxième édition de la Conférence de Bagdad pour la coopération et le partenariat. La Conférence a démontré la volonté des pays de la région de renforcer leur coopération avec l'Iraq et d'appuyer sa stabilité. Le second événement a été le tournoi de football de la Coupe du Golfe des nations, organisé en Iraq. L'accueil chaleureux que le peuple iraquien a réservé aux visiteurs arabes lors de cette manifestation reflète son désir d'établir des liens avec les pays de la région arabe à laquelle il appartient.

S'agissant des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, nous espérons que des progrès seront réalisés dans ce dossier au cours de la période à venir. Nous saluons les efforts déployés par le Koweït et l'Iraq en la matière.

Pour terminer, nous félicitons la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq des efforts qu'elle déploie dans le cadre de son mandat pour aider l'Iraq à surmonter les difficultés auxquelles le pays est actuellement confronté. Il s'agit notamment d'appuyer les efforts

engagés par le Gouvernement pour relever les nouveaux défis, tels que les changements climatiques, qui ont de nombreuses répercussions sur la vie des Iraquiens. Nous espérons que l'Iraq continuera d'avancer sur la voie de la paix et de la stabilité et que son peuple réalisera ses aspirations à la sécurité et à la prospérité.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et mon pays, le Mozambique.

Avant toute chose, les trois membres africains du Conseil tiennent à vous féliciter chaleureusement, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays, Malte, à la présidence du Conseil de sécurité. Nous vous assurons de notre plein appui et vous souhaitons plein succès pour une excellente conduite des travaux du Conseil. Dans le même esprit, nous saluons vivement le travail remarquable accompli par le Japon pendant sa présidence au cours d'un mois de janvier exigeant. Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, et M. Ahmed de leurs importants exposés. Nous nous félicitons de la participation du représentant de l'Iraq à la présente séance.

J'aborderai les questions politiques, de sécurité, économiques, régionales et humanitaires qui ont marqué la période considérée. Nous notons à cet égard qu'après être resté dans l'impasse politique pendant près d'un an après les élections de 2021, l'Iraq connaît aujourd'hui une évolution politique encourageante. L'élection du Président de la République, la nomination ultérieure du Premier Ministre et la formation du Gouvernement, qui a fait l'objet d'un vote de confiance du Parlement, constituent un grand pas en avant et jettent de solides bases pour l'instauration de la stabilité en Iraq. Nous prenons note avec intérêt de la nomination de trois femmes au Gouvernement. C'est une décision importante pour une gouvernance inclusive. Nous encourageons le Gouvernement iraquien à poursuivre ses efforts afin d'accroître la participation effective des femmes à la prise de décisions politiques.

Nous appelons le Gouvernement iraquien à mettre en œuvre les réformes nécessaires pour améliorer les conditions de vie de la population iraquienne sur la base des priorités suivantes : lutter contre la corruption, s'attaquer au chômage et créer des possibilités d'emploi, aider les groupes vulnérables et à faibles revenus, réformer les secteurs économique et financier

et améliorer les services publics. De plus, nous encourageons le Gouvernement iraquien dans les efforts qu'il fournit pour résoudre les questions en suspens entre Bagdad et Erbil, accroître les capacités et l'efficacité des administrations locales, assurer le retour des personnes déplacées, veiller au respect des droits humains et à l'avancement des femmes, épauler les forces de sécurité, préserver l'indépendance de la magistrature et promouvoir le rôle de l'Iraq dans la région. Nous réaffirmons l'importance du dialogue régional pour promouvoir la sécurité et la stabilité en Iraq, ainsi que l'adaptation aux effets des changements climatiques et autres défis environnementaux.

S'agissant de la situation en matière de sécurité, les trois membres africains du Conseil sont profondément préoccupés par la poursuite des attaques asymétriques menées par Daech et d'autres groupes terroristes, ainsi que par la prolifération des armes dans la région, et la menace grave qu'elles représentent pour la paix et la sécurité. Malgré de vastes opérations antiterroristes, les attaques de Daech représentent toujours un lourd défi en matière de sécurité pour le Gouvernement iraquien. Les trois membres africains du Conseil soulignent l'importance de poursuivre les efforts pour garantir la défaite de Daech et soutenir le rôle que l'Iraq joue dans la région en matière de lutte contre le terrorisme. C'est pourquoi nous soutenons la poursuite des opérations des forces de sécurité irakiennes visant à contrecarrer les activités de Daech. À cet égard, nous nous félicitons de la deuxième Conférence de Bagdad pour la coopération et le partenariat, accueillie par le Royaume hachémite de Jordanie en décembre, qui a rassemblé les voisins de l'Iraq afin d'examiner les problèmes de sécurité dans la région, notamment les menaces que pose Daech.

En ce qui concerne la situation économique, nous espérons que la mise en œuvre du programme gouvernemental sur les questions relatives à la lutte contre la corruption, à la lutte contre le chômage et à la création d'emplois, à l'assistance aux groupes vulnérables à faibles revenus, à la réforme des secteurs économique et financier et à l'amélioration des services publics contribuera à régler les difficultés économiques auxquelles l'Iraq se heurte. Cela permettra certainement de stabiliser l'économie et de promouvoir le développement.

Au niveau régional, nous nous félicitons de l'importance que le Gouvernement iraquien accorde dans son programme au renforcement des relations avec d'autres pays, en particulier les pays voisins, les membres du Conseil de coopération du Golfe et d'autres

pays arabes. Ce cadre et la volonté du Gouvernement de promouvoir la souveraineté iraquienne et de renforcer le rôle de l'Iraq dans les organisations arabes, régionales et internationales seront essentiels pour relever les défis actuels en matière de sécurité régionale.

Pour ce qui est de la situation humanitaire, les trois membres africains du Conseil sont préoccupés par le fait qu'au 31 décembre, environ 1,2 million de personnes vivaient toujours en situation de déplacement en Iraq. Dans ce contexte, nous saluons les efforts déployés par l'équipe de pays des Nations Unies pour l'action humanitaire en vue d'élaborer une stratégie de transition humanitaire pour 2023, en mettant l'accent sur les besoins humanitaires restants, alors que les travaux en vue de la transition de l'aide humanitaire vers l'aide au développement se poursuivent.

Nous prenons note de la visite du Comité des disparitions forcées en Iraq. Nous encourageons le Gouvernement iraquien à mettre en œuvre ses recommandations, notamment l'adoption d'une législation criminalisant les disparitions forcées.

Pour conclure, les trois membres africains du Conseil réaffirment leur ferme appui à la Représentante spéciale et à l'équipe de la MANUI pour leur détermination à défendre les intérêts du peuple et du Gouvernement irakiens.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je m'associe à mes collègues pour vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité. Je suis convaincu que grâce à votre équipe et à votre expérience, votre présidence sera couronnée de succès. Je remercie la délégation japonaise de son excellent travail et du professionnalisme dont elle a fait preuve durant le mois de janvier.

Je remercie M^{me} Hennis-Plasschaert, Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq, des informations qu'elle nous a présentées, et M. Ahmed, Directeur des relations avec les donateurs et des relations internationales à la Iraqi Health and Social Care Organization. Je salue la présence du Représentant permanent de l'Iraq à cette séance.

L'Équateur salue le travail accompli par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et les mesures prises par la Représentante spéciale pour faciliter la création des conditions propices à un dialogue politique inclusif, qui ouvrira la voie à une période de stabilité et de gouvernance permettant de répondre aux

principales revendications du peuple iraquien, conformément à la résolution 2631 (2022). Nous nous félicitons tout particulièrement des efforts déployés par la Mission fournit en vue de la mise en œuvre effective des dispositions de la loi sur les femmes rescapées yézidiées, évoquée dans la résolution 2631 (2022). L'adoption de cette loi constitue une étape importante dans la quête de justice et de réparations pour les femmes victimes de violences croisées, et constitue un signal fort en faveur de la réconciliation nationale.

Toutefois, ma délégation, à l'instar de celles des collègues qui m'ont précédé, est préoccupée par la persistance des attaques attribuées à Daech. Ces attaques, ainsi que l'explosion d'engins explosifs improvisés, sont la principale cause de décès de civils, dont des femmes et des enfants. L'Équateur condamne ces actes et exhorte toutes les parties à s'abstenir de tout acte de violence.

Il y a quatre mois, à la précédente séance d'information sur l'Iraq (voir S/PV.9145), M^{me} Hennis-Plasschaert a livré aux membres du Conseil de sécurité un diagnostic précis des causes de l'impasse politique et de ses effets sur le manque de contrôle sur les groupes armés non étatiques opérant sur le territoire iraquien.

Nous sommes satisfaits d'apprendre que cette impasse politique a pris fin à la suite des élections législatives et de l'élection du Président, le Kurde Abdulatif Rashid, et du Premier Ministre, Mohammed Shia Al-Sudani. Les élections libres et le rétablissement de la démocratie ont des effets positifs sur la mise en place des institutions, qui constitue en soi la stratégie des peuples pour trouver la stabilité et régler les conflits.

Aujourd'hui, il convient de reconnaître que des mesures ont été prises pour surmonter la crise politique, renforcer l'autorité de l'État, éliminer les menaces qui continuent de peser sur la sécurité dans le pays et reconfigurer les institutions et l'état de droit. Toutefois, il convient d'investir des ressources supplémentaires pour renforcer la lutte contre le terrorisme, trouver des mécanismes permettant d'inverser les processus de désertification et de diminution des ressources en eau qui en résulte, et renforcer la planification et la mise en œuvre de politiques visant à améliorer l'accès des Irakiens aux services de santé, à l'éducation et à la justice, ainsi que la protection de leurs droits fondamentaux.

En tant que signataires de la déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité, nous sommes convaincus que l'intégration

d'une approche participative de l'équité de genre et de l'équité intergénérationnelle dans les processus de dialogue et de négociation est indispensable pour consolider et pérenniser la paix. Ainsi, nous nous félicitons de la création de conditions qui favorisent la formation technique des femmes et leur participation aux processus électoraux et à la dynamique politique démocratique, et nous encourageons les parlementaires à élaborer la version définitive de la loi contre la violence domestique.

Nous souscrivons à ce qu'a dit le Secrétaire général dans son rapport sur les enfants et le conflit armé en Iraq (S/2022/46) quant à la nécessité de poursuivre les efforts de déminage, et nous nous joignons à l'appel qu'il a lancé pour que les enfants recrutés arbitrairement par des groupes armés irréguliers soient traités comme des victimes et non comme des combattants.

L'Équateur croit en la force du multilatéralisme régional et mondial. À cet égard, nous nous félicitons de tous les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour promouvoir l'unité interne et de son souci d'établir, en parallèle, des relations constructives de coopération multidimensionnelle avec d'autres pays de la région, les organismes régionaux et les organisations internationales.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à remercier la délégation japonaise de sa présidence du Conseil de sécurité en janvier. Nous vous souhaitons, Madame la Présidente, ainsi qu'à votre équipe, plein succès et un travail aussi harmonieux que possible ce mois-ci.

Tout d'abord, nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq, M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, de son exposé sur la situation en République d'Iraq. Nous réaffirmons notre appui inébranlable à l'action menée par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), qui célèbre son vingtième anniversaire cette année. Nous avons écouté attentivement les analyses de M. Ahmed. Nous saluons la participation du représentant de l'Iraq à la présente séance.

Nous prenons acte des divers efforts déployés par l'Organisation en Iraq pour améliorer la vie publique et politique et le fonctionnement de l'État. Dans le même temps, nous devons reconnaître que l'Iraq, pays ami, reste confronté à des défis politiques et socioéconomiques intérieurs complexes, avec, en toile de fond, la menace terroriste persistante posée par le groupe criminel Daech.

Cela étant dit, nous tenons à saluer l'élection par la Chambre des députés du nouveau Président de la République, M. Abdullatif Rashid, ainsi que la formation du Gouvernement, dirigé par le Premier Ministre Mohammed Shia Al-Sudani. Nous réaffirmons notre plein appui aux efforts du nouveau Gouvernement pour améliorer la situation dans le pays et y garantir la stabilité, la sécurité et l'état de droit. Nous espérons que toutes les forces politiques irakiennes adopteront une approche responsable et s'emploieront à régler leurs différends exclusivement par la négociation, dans l'intérêt de toutes les communautés ethniques et religieuses et de tous les groupes de la population.

Nous savons qu'il est impossible aux autorités irakiennes de régler du jour au lendemain les nombreux problèmes qui se sont accumulés au fil des années. Les secteurs socioéconomique et humanitaire, qui ont été ravagés par les événements de 2003 et par la guerre contre Daech qui a suivi, requièrent l'attention et l'assistance de la communauté internationale. Dans ce contexte, l'adoption du programme du nouveau Gouvernement, dont l'une des tâches prioritaires est la réforme du secteur financier, est particulièrement opportune. Nous espérons que cela ouvrira la voie au règlement de questions urgentes pour le peuple iraquien, telles que la le chômage et la fourniture d'un appui aux groupes vulnérables de la population.

Dans le même temps, nous comprenons parfaitement à quel point il sera difficile pour les dirigeants irakiens de tenir compte des vues de tous les représentants des sphères politique, sociale, ethnique et religieuse du pays. Nous sommes convaincus que c'est par un dialogue inclusif qu'on surmontera les divisions internes en Iraq.

Nous nous félicitons vivement de la poursuite du dialogue de fond entre le Gouvernement iraquien et la Région autonome du Kurdistan d'Iraq en vue de régler les différends existants, en particulier sur les questions du pétrole et du gaz. De toute évidence, la poursuite de l'amélioration de leurs relations aidera l'Iraq à renforcer sa sécurité et profitera à l'ensemble de la population irakienne.

Nous constatons avec regret que malgré les progrès de l'Iraq sur le volet de la lutte contre le terrorisme restent précaires en raison, notamment, de la résurgence de cellules terroristes qui, selon le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2023/58), commettent régulièrement des attaques dans diverses provinces du pays. Nous sommes convaincus que ce

fléau ne peut être combattu efficacement que par une coordination aussi large que possible des efforts anti-terroristes, dans le plein respect de la souveraineté de l'État iraquien et en concertation avec Bagdad. La sécurité nationale des voisins de l'Iraq ne doit pas se faire au détriment de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de ce dernier.

La normalisation durable de la situation dans le pays est entravée par les tentatives de certaines forces extérieures d'exploiter les tensions interiraquiennes. À cet égard, nous tenons à souligner une fois de plus qu'il est inadmissible que le territoire iraquien devienne un théâtre de règlements de comptes et d'affrontements entre États tiers. Nous nous félicitons vivement des efforts déployés par Bagdad pour établir des relations de bon voisinage, et nous saluons le rôle de plus en plus important joué par l'Iraq dans les relations régionales, y compris panarabes. Nous ne doutons pas que l'Iraq et les autres acteurs régionaux exploiteront leur potentiel diplomatique pour promouvoir collectivement la paix et la stabilité dans tout le Moyen-Orient, notamment sur la base de la résolution 598 (1987) et du concept de sécurité collective proposé par la Russie dans la région.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je voudrais me joindre à mes collègues pour remercier le Japon de son excellent travail au cours du mois de janvier et vous adresser, Madame la Présidente, tous mes vœux de succès pour le mois de février. Vous pouvez compter sur le soutien de la Suisse.

Mes remerciements s'adressent également à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq et à M. Ahmed pour leurs exposés. La Suisse se félicite du travail de la Représentante spéciale et de l'ensemble du personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), qui s'engage depuis bientôt 20 ans pour la paix et la stabilité dans le pays. Nous saluons la présence parmi nous du représentant de l'Iraq.

J'aimerais réaffirmer le soutien de la Suisse à la sécurité et à la stabilité en Iraq. Le pays et son peuple ont parcouru un chemin difficile et aspirent à consolider un avenir prospère et démocratique. Un tel Iraq pourrait encore davantage contribuer à la stabilité dans la région en facilitant le dialogue. La deuxième Conférence de Bagdad, accueillie en décembre par la Jordanie et organisée par l'Iraq et la France, en est un exemple que la Suisse salue.

La Suisse félicite le nouveau Gouvernement iraquien et lui souhaite plein succès dans la mise en

œuvre de son programme de réformes, qui comprend notamment la lutte contre la corruption, la fourniture de services sociaux de base, la protection des droits humains et la mise en place d'institutions responsables. Il est également crucial d'approfondir le dialogue avec le Gouvernement de la Région du Kurdistan.

Nous remercions la MANUI pour le soutien au Gouvernement dans la mise en œuvre de ces réformes. En outre, nous saluons la bonne représentation des femmes au Parlement et nous prenons note du fait que trois femmes occupent des postes ministériels. Nous encourageons l'Iraq à s'engager en vue de renforcer la participation pleine, égale et significative des femmes à tous les aspects de la vie et, particulièrement, à la prise de décisions politiques. En outre, l'approbation de la loi contre la violence domestique serait un pas important vers l'égalité des genres.

Dans l'optique d'un Iraq stable et prospère, je voudrais souligner trois autres points. Premièrement, le retour et la réintégration de près de 1,2 million d'Iraquiens et d'Iraquiennes déplacés à l'intérieur de leur pays sont essentiels pour la stabilité et la cohésion sociale. Nous encourageons l'Iraq à poursuivre ses efforts pour trouver des solutions durables dans un climat de sécurité et de manière volontaire et digne. Nous soutenons l'Iraq dans ces efforts. La documentation civile pour toutes les personnes déplacées est fondamentale afin de leur permettre d'accéder aux services sociaux de base, y compris l'éducation.

Les mines entravent aussi le retour des personnes déplacées. Elles font des victimes, notamment parmi les enfants. Il s'agit donc d'intensifier le déminage humanitaire, la sensibilisation aux risques et l'assistance aux victimes des mines.

Deuxièmement, les conditions de sécurité en Iraq restent préoccupantes. La Suisse condamne toutes les violations de la souveraineté iraquienne. Nous appelons au respect de celle-ci et de l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Nous sommes aussi très préoccupés par les plus de 110 attaques recensées entre octobre et décembre 2022 attribuées à Daech. Dans ce contexte, nous souhaitons rappeler que les mesures de lutte contre le terrorisme doivent être menées dans le plein respect du droit international, notamment des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Troisièmement, les changements climatiques sont un facteur déstabilisant en Iraq. C'est un des éléments

qui contribuent aux sécheresses et à la raréfaction de l'eau, avec des conséquences graves pour l'agriculture et les moyens de subsistance. Lors de la dernière Conférence de Bagdad, le Premier Ministre iraquien a qualifié la pénurie d'eau de menace existentielle pour son pays. Nous nous félicitons de la volonté de l'Iraq d'œuvrer avec ses voisins à une gestion commune des ressources en eau transfrontalières et saluons le soutien de la MANUI à cette fin. La Suisse se réjouit également de poursuivre la coopération de longue date avec les autorités iraqiennes sur ce sujet dans le cadre de l'initiative Blue Peace.

Enfin, la Suisse salue l'étroite coopération entre les membres de la Commission tripartite concernant les Koweïtiens et les ressortissants d'États tiers disparus.

La formation du nouveau Gouvernement en Iraq et l'agenda ambitieux dont il s'est doté sont un signal d'espoir après une période prolongée d'impasse politique. Toutefois, les défis à surmonter restent importants. Le Conseil de sécurité se doit de soutenir l'Iraq d'une voix unie dans la poursuite de son parcours vers un avenir stable et prospère.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Japon de sa présidence sans faille le mois dernier et j'attends avec intérêt de voir les résultats positifs des travaux du Conseil de sécurité en février sous la direction de Malte.

La Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Hennis-Plasschaert, nous a présenté un exposé détaillé, et je l'en remercie. Je salue la participation du représentant de l'Iraq à la séance d'aujourd'hui. J'ai également écouté attentivement l'exposé de M. Ahmed.

En octobre 2022, l'Iraq a achevé la formation d'un nouveau gouvernement, jetant ainsi les bases politiques de la réforme et du développement du pays. La Chine se félicite de cette avancée et appuie le nouveau Gouvernement iraquien dans la mise en place d'une gouvernance efficace et dans la recherche indépendante d'une voie de développement correspondant à ses conditions nationales. Il est dans l'intérêt fondamental du peuple iraquien que toutes les parties présentes en Iraq renforcent leur unité, parviennent à la réconciliation et accélèrent le développement.

Les conditions de sécurité en Iraq demeurent très difficiles et des vestiges de groupes terroristes continuent de perpétrer des attaques asymétriques qui font des victimes, y compris parmi les civils. La communauté internationale doit continuer d'appuyer l'Iraq dans sa

lutte contre le terrorisme, en éliminant les forces terroristes extrémistes telles que Daech, en empêchant la résurgence et la propagation de ces groupes et en consolidant les progrès durement acquis en matière de lutte contre le terrorisme. L'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes doit transmettre sans tarder les éléments de preuve recueillis à l'Iraq afin d'aider le pays à traduire les terroristes en justice conformément à ses lois nationales. Nous nous félicitons des efforts soutenus déployés par l'Iraq pour faire progresser le rapatriement et la réinstallation de ses ressortissants du camp de Hol, en Syrie, et exhortons les pays concernés à assumer leurs responsabilités, à l'instar de l'Iraq, et à faire avancer le plus rapidement possible l'identification et le rapatriement des combattants terroristes étrangers et de leurs familles se trouvant en Iraq.

Selon le rapport du Secrétaire général (S/2023/58), les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés continuent de faire des victimes civiles et sont la principale cause de décès d'enfants en Iraq. La plupart de ces engins explosifs proviennent de la guerre qui a eu lieu il y a 20 ans. Le pays qui a déclenché la guerre à cette époque doit intervenir et prendre des mesures concrètes pour aider l'Iraq, notamment en termes de déminage et d'aide aux victimes.

La paix en Iraq dépend de la stabilité de l'environnement régional. La Chine a souligné à plusieurs reprises que l'Iraq n'était pas un terrain de rivalités géopolitiques. La Chine aide l'Iraq à nouer des relations d'amitié et de bon voisinage avec les pays de la région en vue de relever ensemble les défis transfrontières. Nous appelons toutes les parties concernées à respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Iraq et à répondre à leurs préoccupations en matière de sécurité par la voie de la coopération avec le Gouvernement iraquien.

Au cours des dernières décennies, l'Iraq a été durement frappé par les guerres, et son peuple a énormément souffert. La communauté internationale doit aider activement l'Iraq à reconstruire ses infrastructures, à accélérer le développement socioéconomique et à améliorer les moyens de subsistance et le bien-être de sa population. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et les autres entités des Nations Unies présentes en Iraq doivent consacrer davantage de ressources et d'énergie aux besoins prioritaires du peuple iraquien, accomplir leur travail conformément

à leur mandat et à la répartition des tâches, et exploiter pleinement le rôle joué par l'équipe de pays des Nations Unies.

Cette année marque le vingtième anniversaire de la MANUI. Il convient de saisir cette occasion pour recueillir l'avis de l'Iraq, examiner et évaluer systématiquement les activités et les résultats de la MANUI, et étudier attentivement les perspectives à moyen et à long terme de la Mission.

La Chine est une amie sincère de l'Iraq. En décembre, le Président chinois Xi Jinping a rencontré le Premier Ministre iraquien Al-Sudani et réaffirmé que la Chine continuerait d'appuyer fermement l'Iraq dans la défense de sa souveraineté nationale, de son indépendance et de son intégrité territoriale, ainsi que dans la reconstruction de son économie, le rétablissement de son industrie, l'amélioration des moyens de subsistance de sa population et la réalisation du développement durable. Nous sommes prêts à collaborer avec la communauté internationale pour apporter des contributions constructives à la paix et à la stabilité à long terme en Iraq, ainsi qu'à la paix et au développement dans la région.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (parle en anglais) : Je tiens en premier lieu à remercier le Japon pour sa présidence très professionnelle et efficace au mois de janvier. Je puis vous assurer, Madame la Présidente, ainsi que votre équipe, du plein appui de ma délégation durant votre présidence ce mois-ci. Je tiens également à remercier la Représentante spéciale de son exposé et M. Ahmed des messages qu'il a transmis au Conseil aujourd'hui.

Le Royaume-Uni salue le travail fondamental qu'accomplit la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Comme l'a souligné la Représentante spéciale, nous saluons également l'engagement de longue date des gouvernements irakiens successifs à travailler en étroite collaboration avec cette mission des Nations Unies.

Nous nous félicitons de la formation du nouveau Gouvernement iraquien et de l'accent mis par le Premier Ministre Al-Sudani sur la fourniture des services dont la population irakienne a besoin. Le Royaume-Uni continuera d'aider le Gouvernement iraquien à faire face aux divers problèmes auxquels il est confronté. Parmi ceux-ci, il convient de souligner la nécessité de garantir la stabilité économique du pays et de mener une action climatique, notamment en matière de transition énergétique et de réforme économique verte. Nous espérons

que le Gouvernement proposera et adoptera un budget durable qui stimulera l'investissement dans l'avenir de l'Iraq. Nous encourageons le Gouvernement à continuer de mettre l'accent sur la lutte contre la corruption, comme l'a déclaré la Représentante spéciale, et nous nous faisons l'écho de ses propos et de ceux d'autres personnes qui ont souligné l'importance des droits de l'homme et de l'application du principe de responsabilité.

Un autre défi fondamental est la sécurité en Iraq. Nous demeurons déterminés à aider le Gouvernement iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan à garantir la sécurité des civils irakiens, en particulier dans la lutte actuelle contre le fléau de Daech, et à préserver la sécurité et la souveraineté de l'Iraq. Nous saluons le travail que réalise le Premier Ministre Al-Sudani pour renforcer la sécurité des frontières de l'Iraq.

Nous saluons les interactions du Premier Ministre Al-Sudani dans toute la région et les efforts que déploie son gouvernement pour encourager la stabilité régionale en élargissant les relations bilatérales. Nous encourageons la poursuite du dialogue régional, notamment sur des questions transnationales cruciales telles que la sécurité de l'approvisionnement en eau et les effets néfastes des changements climatiques, et nous louons le rôle important que joue la MANUI à l'appui de ces efforts. La poursuite d'une coopération étroite entre le Gouvernement iraquien et les partenaires régionaux est importante en vue de renforcer la sécurité et la stabilité de l'Iraq et de la région.

Nous nous félicitons des contacts en cours entre Bagdad et Erbil afin de régler les questions préoccupantes en suspens. Nous encourageons toutes les parties à dialoguer pour venir à bout des différends éventuels, notamment en ce qui concerne la loi sur les hydrocarbures et le budget. Nous saluons et encourageons également le dialogue entre les partis politiques kurdes, et nous continuerons de souligner qu'il est urgent d'adopter une loi pour faciliter la tenue d'élections dans la Région du Kurdistan cette année.

Enfin, nous souhaitons également remercier la Représentante spéciale d'avoir fait le point sur les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus. Nous saluons et encourageons l'engagement de toutes les parties à faire de nouveaux progrès sur cette question importante.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je me joins à l'ensemble de mes collègues pour féliciter la délégation

du Japon pour la présidence très réussie et très professionnelle du Conseil de sécurité au mois de janvier et pour vous souhaiter, Madame la Présidente, tout le meilleur pour votre présidence ce mois-ci. Vous pouvez compter sur notre plein soutien.

Je remercie la Représentante spéciale de son exposé très complet et je remercie M. Ahmed pour son intervention. Je souhaite également saluer la présence parmi nous du Représentant permanent de l'Iraq.

J'insisterai pour ma part sur quatre points.

Premièrement, le Conseil a le devoir de soutenir la stabilité et la sécurité de l'Iraq. La France réitère son attachement à la souveraineté de l'Iraq et à la stabilité de la Région autonome du Kurdistan en son sein. À la fin du mois de décembre, le Président de la République, Emmanuel Macron, s'est rendu en Jordanie à l'occasion de la deuxième Conférence de Bagdad pour la coopération et le partenariat. Il a réaffirmé, aux côtés des pays de la région, l'importance de renforcer la sécurité de l'Iraq et de soutenir les processus démocratiques et constitutionnels en cours.

La France condamne toutes les violations de la souveraineté iraquienne. L'Iraq n'est pas un espace de règlement de comptes entre puissances régionales, comme l'ont maintes fois répété les autorités irakiennes. Nous appelons les acteurs concernés à cesser toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq.

Deuxièmement, l'Iraq doit continuer à jouer un rôle positif au plan régional. La France salue la diplomatie régionale équilibrée qui est menée par l'Iraq et qui permet à des pays clefs de la région de renouer le dialogue. Nous nous félicitons des efforts en ce sens du Premier Ministre iraquien. Les participants à la deuxième Conférence de Bagdad ont unanimement promu le dialogue comme moyen de règlement des différends régionaux. De prochains rendez-vous dans ce format suivront. Un dialogue régional crédible, c'est aussi la première étape vers une coopération basée sur des projets communs qui favoriseront l'intégration économique de la région et permettront notamment de répondre aux défis climatiques et environnementaux.

Je voudrais également souligner l'importance de la coopération entre l'Iraq et le Koweït sur le dossier des Koweïtiens et des ressortissants d'États tiers portés disparus. Nous encourageons les deux États à poursuivre leur dialogue à ce sujet.

Troisièmement, les partenaires de l'Iraq ont également la responsabilité de l'accompagner dans la mise en œuvre de toutes les réformes nécessaires. La France est un partenaire stratégique et un allié de l'Iraq. Ce partenariat s'est concrétisé lors de la visite officielle à Paris, les 26 et 27 janvier, du Premier Ministre iraquien, Mohammed Shia Al-Sudani, par la signature d'un traité de partenariat stratégique entre nos deux pays.

La France se tient prête à accompagner l'Iraq dans la mise en œuvre des réformes attendues par les Iraquiennes et les Iraquiens. Une des concrétisations de cet engagement a été, par exemple, la signature d'un mémorandum d'entente par la Commission fédérale sur l'intégrité de la République d'Iraq avec l'Agence française anticorruption afin de structurer notre coopération dans ce domaine.

La France appelle également à la reprise d'un dialogue constructif entre Bagdad et Erbil, s'agissant notamment de la sécurité et du partage des revenus des ressources pétrolières. La relance de la coopération entre les autorités fédérales et la Région autonome est essentielle, et nous sommes disposés à faciliter ces échanges.

Quatrièmement, les dernières semaines ont également montré la persistance de la menace terroriste. Le Conseil a condamné, le 20 décembre dernier, les récentes attaques terroristes en Iraq. La France salue le combat courageux de l'Iraq contre Daech. En lien avec ses partenaires de la Coalition mondiale contre Daech, la France continuera de se tenir à ses côtés dans la lutte contre le terrorisme, dans le plein respect de la souveraineté iraquienne, aussi longtemps que cela sera nécessaire et aussi longtemps que l'Iraq le demandera.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier le Japon pour sa présidence efficace et réussie durant le mois de janvier. Je vous félicite, Madame la Présidente, de l'accession de Malte à la présidence du Conseil de sécurité. La présidence maltaise peut compter sur le plein appui de la délégation brésilienne pendant le mois de février.

Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour son exposé et pour avoir évoqué la mémoire de Sergio Vieira de Mello, dont l'engagement en faveur de la paix et des droits de l'homme nous emplit de fierté et nous inspire. Je remercie M. Ahmed pour les informations qu'il a fournies, et je salue la participation de la délégation iraquienne à la présente séance.

En octobre dernier, le Brésil s'est félicité de la formation du nouveau Gouvernement iraquien. Nous

remarquons que le Gouvernement iraquien a dressé une liste complète de priorités, y compris d'importantes réformes visant à répondre aux aspirations du peuple iraquien. Nous encourageons tous les acteurs politiques à appuyer le plan du Gouvernement dans tous les domaines que le pays, par le biais de ses processus politiques internes, a jugés prioritaires, dans l'exercice de son droit à déterminer son propre destin sans ingérence étrangère.

Le fait que des femmes participent, à un haut niveau, au nouveau Gouvernement iraquien mérite également d'être salué, en particulier au vu de la performance des femmes qui se sont présentées aux élections de 2021, y compris au-delà du système de quotas. La nomination de femmes à des postes de haut niveau au sein du Gouvernement témoigne de la volonté de concrétiser l'aspiration du peuple iraquien à une représentation inclusive. Nous espérons que le nouveau Gouvernement pourra contribuer à un environnement permettant aux femmes de participer de manière significative à la vie politique et à la vie de la société en général, sans discrimination fondée sur le genre. L'adoption de la loi contre la violence domestique contribuerait à la réalisation de cet objectif.

Le Brésil salue également les efforts que consent le Gouvernement, conformément au cadre constitutionnel iraquien, pour régler les questions en suspens en ce qui concerne les relations entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, notamment celle de la gestion des revenus pétroliers. Nous soulignons l'importance d'un dialogue soutenu entre toutes les autorités compétentes, étant donné leur responsabilité partagée à l'égard du peuple iraquien. Nous sommes convaincus que la compréhension mutuelle et la coopération, dans un esprit de devoir partagé et avec une vision commune, renforceront la capacité de toutes les entités gouvernementales à faire valoir le droit de l'Iraq au développement d'une manière qui soit compatible avec la souveraineté permanente du peuple iraquien sur les richesses et les ressources naturelles de son pays.

Le Brésil salue les efforts déployés par l'Iraq pour rapatrier ses citoyens se trouvant dans les camps de réfugiés du nord de la Syrie et les réintégrer à la société iraquienne. Nous saluons le partenariat noué avec l'ONU et d'autres organisations humanitaires à cette fin, ainsi que la priorité accordée à la prise en charge et à la protection des enfants, qui sont à défaut susceptibles d'être recrutés par des milices armées et des groupes terroristes à leur retour.

La promotion du développement économique et du bien-être de la population doit également être considérée comme un instrument clef de la lutte contre le terrorisme. Les sanctions et les mécanismes de responsabilité individuelle ne permettront pas à eux seuls d'éliminer la menace posée par Daech en Iraq, et dans d'autres pays également. Il est indispensable de s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme violent, parmi lesquelles il y a le sentiment d'injustice ressenti par les populations marginalisées, notamment l'injustice économique découlant de la pauvreté, des inégalités, des disparités de revenus et du manque d'opportunités, au niveau local et mondial. La lutte contre la menace globale du terrorisme en Iraq requiert également une coopération entre les États, en particulier les pays voisins. Malheureusement, en ce qui concerne le territoire iraquien, nous avons été témoins d'un certain nombre d'actions qui bafouent les principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies. Le Brésil réaffirme que l'on ne peut exercer le droit de légitime défense contre un État, à moins que ce ne soit en réponse à une attaque armée réelle imputable à cet État. En outre, il n'existe pas de droit de légitime défense préventive. Les tentatives visant à justifier les violations de l'interdiction de l'emploi de la force pour ces motifs n'ont pas leur place au titre de l'Article 51 de la Charte ou en vertu du droit international coutumier.

En ce qui concerne les progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), le Brésil tient à souligner que l'existence de la Mission est subordonnée au consentement du Gouvernement iraquien depuis de nombreuses années déjà. En tant que Mission relevant du Chapitre VI, la MANUI a été créée pour aider l'Iraq à réaliser pleinement son potentiel en tant qu'État souverain et indépendant, à la suite de la dévolution progressive aux Iraquiens du contrôle de tous les aspects de la vie du pays après l'effondrement de ses institutions en 2003. Selon nous, cet objectif serait plus à même d'être atteint en se concentrant sur des mesures susceptibles de contribuer activement au dialogue politique et à la réconciliation nationale, ainsi qu'à l'appropriation par le peuple iraquien de son système et de ses institutions politiques. Nous encourageons donc la MANUI à continuer de travailler de manière constructive avec le Gouvernement iraquien dans les limites du mandat de la Mission, de façon à contribuer au renforcement des capacités de la société iraquienne et à accélérer le transfert au Gouvernement iraquien de tous les services

publics restants qui sont actuellement fournis par les organisations humanitaires.

Le Brésil salue les efforts incessants menés par le mécanisme tripartite, sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge, pour rechercher les ressortissants du Koweït et de pays tiers portés disparus. Nous notons également la détermination du Gouvernement iraquien à poursuivre leurs recherches des biens manquants, lesquelles, nous l'espérons, porteront leurs fruits dans les meilleurs délais.

Je voudrais terminer en félicitant l'Iraq d'avoir accueilli et remporté la Coupe du Golfe en janvier. Un grand bravo à l'équipe nationale de football iraquienne, les Lions de Mésopotamie, pour son triomphe remarquable.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre équipe, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour ce mois, et à vous assurer de notre entière coopération. Nous remercions une nouvelle fois le Japon d'avoir dirigé avec succès les travaux du Conseil en janvier. Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Hennis-Plasschaert, du point qu'elle fait sur les derniers faits nouveaux survenus en Iraq. Je remercie également M. Ahmed de ses remarques instructives, et salue la présence du représentant de l'Iraq au Conseil aujourd'hui.

La présente séance intervient trois mois à peine après la formation d'un nouveau Gouvernement iraquien, dont nous nous félicitons. Mettre un terme à l'impasse politique, aux rivalités partisans et aux jeux de pouvoir représente un progrès considérable, et nous félicitons les forces politiques irakiennes d'avoir franchi cette étape importante et nécessaire vers la stabilité politique. Un Iraq stable, souverain, prospère et démocratique est ce que le peuple désire, et ce dont la région a besoin.

Nous appuyons le programme de réforme inspirant du Premier Ministre Al-Sudani et encourageons tous les dirigeants politiques à collaborer pour s'attaquer aux nombreux problèmes qui se posent et aux politiques à mettre en œuvre, notamment en prenant un engagement ferme en faveur de la lutte contre la corruption et du respect des droits humains pour tous. Nous réaffirmons notre soutien aux efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour mettre en œuvre des réformes significatives par le biais d'un dialogue inclusif et d'une participation accrue des femmes au marché du travail. Nous nous félicitons de la nomination de trois femmes à des postes ministériels, et encourageons

le Gouvernement iraquien à aller plus loin et à élargir l'accès des femmes à des postes de direction et aux instances décisionnelles pour être mieux à même de répondre aux aspirations légitimes du peuple iraquien. À cet égard, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé à la Chambre des députés pour qu'elle accélère l'examen de la proposition de loi contre la violence domestique. La société iraquienne a besoin d'outils cruciaux de ce type pour prévenir et combattre la violence domestique.

Nous saluons les premières mesures prises par le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan pour régler les questions en suspens. Il est nécessaire de poursuivre ces efforts pour pouvoir créer les conditions propices à l'adoption d'un budget et à l'élaboration d'une législation sur la gestion du pétrole et du gaz qui soit acceptable pour les deux Gouvernements.

Nous restons préoccupés par la situation en matière de sécurité en Iraq, et notamment par les attaques continues des groupes armés, y compris les menaces persistantes posées par Daech. L'Albanie salue la détermination du Premier Ministre Al-Sudani à réaffirmer le contrôle de l'État sur les milices armées, et se tient aux côtés des dirigeants irakiens de Bagdad et d'Erbil. Nous réaffirmons notre ferme appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq, et condamnons toute tentative visant à porter atteinte à sa stabilité et à son indépendance politique.

Malgré une évaluation et des perspectives globalement positives, il est clair que l'Iraq continue de se heurter à un certain nombre de difficultés d'ordre politique, sécuritaire, économique et environnemental. Pour les surmonter correctement, le pays a besoin de l'appui de la communauté internationale, mais aussi de la compréhension et de la coopération de ses voisins, qui doivent s'engager de manière constructive dans la diplomatie et le dialogue, et non se livrer à des ingérences malveillantes. À cet égard, nous saluons la tenue de la deuxième Conférence de Bagdad pour la coopération et le partenariat, qui a eu lieu en décembre en Jordanie. Il s'agit là d'un effort conjoint pour promouvoir le dialogue entre les principaux acteurs du Moyen-Orient, à l'appui d'activités destinées à encourager et à appuyer les initiatives et les programmes d'investissement étranger.

Enfin, je voudrais aborder la question des changements climatiques, qui constituent un sérieux défi pour l'Iraq. Les terres historiquement fertiles situées entre le Tigre et l'Euphrate ont été gravement touchées par ces changements, et si leurs conséquences ne sont pas suffisamment atténuées, elles rendront le pays de plus en

plus inhospitalier au fil des ans. Les tempêtes de poussière et de sable, ainsi que la sécheresse et le manque d'eau, ont un coût financier et humain considérable pour l'Iraq et auront des répercussions négatives sur les droits humains fondamentaux, la sécurité, la viabilité économique et la stabilité politique du pays.

Nous considérons la MANUI comme un partenaire crucial dans l'action conjointe menée avec le Gouvernement et les parties prenantes nationales pour aider l'Iraq à faire face à tous ces défis multiformes, alors que le pays s'engage sur une nouvelle voie vers son développement et sa transition politique.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Nous tenons tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que Malte, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous souhaite plein succès durant votre présidence. Je remercie M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), et M. Ahmed de leurs exposés.

La stabilité, la prospérité et la sécurité de l'Iraq sont indispensables à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient. À cet égard, l'Iraq a franchi une étape importante, en octobre dernier, en réussissant à former un nouveau Gouvernement. Celui-ci s'est donné pour priorité de s'attaquer à la corruption, et c'est un choix qui a tout notre appui. Nous nous félicitons par ailleurs de son engagement à répondre aux aspirations de la population en procédant à des réformes économiques et budgétaires et en s'attachant à créer des emplois. De ce point de vue, le Japon espère que le Gouvernement prendra dès que possible des mesures concrètes afin que ses administrés puissent constater par eux-mêmes l'effet des réformes.

Je profite de l'occasion pour saluer le rôle joué par la MANUI dans des domaines comme l'assistance électorale et dans le cadre de sa concertation inlassable avec les dirigeants politiques et la société civile tout au long de l'âpre chemin parcouru par l'Iraq pour sortir de l'impasse politique. Il importera de réfléchir à la meilleure façon pour l'ONU d'aider, à l'avenir, l'Iraq à devenir véritablement autonome sur la base de ce qui a été accompli jusqu'à présent.

La paix et la stabilité en Iraq ont pour conditions préalables le plein respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale et le maintien de relations de bon voisinage. Toutes les attaques menaçant la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, y compris

dans la Région du Kurdistan, sont contraires au droit international et doivent cesser. Nous condamnons également la récente série d'attaques terroristes perpétrées à Kirkouk, Diyala, et dans d'autres parties de l'Iraq. Le Japon salue la mobilisation du Gouvernement iraquien pour renforcer la confiance entre ses voisins par le dialogue régional. Le bon déroulement de la deuxième Conférence de Bagdad pour la coopération et le partenariat, en décembre, prouve que ces efforts donnent des résultats.

Le respect des obligations internationales est aussi à la base de la stabilité régionale. En décembre, la fermeture de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, après le versement par l'Iraq des dernières indemnités qu'il devait au Koweït, a marqué un jalon important. Le Japon se félicite que la coopération se poursuive entre l'Iraq et le Koweït au sujet des nationaux du Koweït et d'État tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, et prend note des progrès enregistrés sur la voie d'un règlement acceptable par les deux parties.

Enfin, l'investissement dans les personnes, y compris les femmes et les jeunes, est un moyen de faire en sorte que la diversité de la société iraquienne devienne un véritable atout pour le pays. Pour garantir une société résiliente, il faut investir dans les infrastructures socioéconomiques de base, comme l'énergie, l'eau, l'éducation et les soins de santé. Le renforcement des institutions est également capital. En outre, les problèmes posés par les changements climatiques sont inquiétants et doivent être traités d'urgence. L'aide de la MANUI à l'Iraq dans ces domaines est primordiale. Le Japon restera un partenaire fiable de la MANUI et de l'Iraq et continuera d'appuyer pleinement leurs efforts.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de Malte.

Tout d'abord, je tiens à remercier la Représentante spéciale Hennis-Plasschaert et M. Ahmed, de la Iraqi Health and Social Care Organization, de leurs exposés. Dans son récent rapport (S/2023/58), le Secrétaire général souligne les progrès notables que nous voyons en Iraq, de même que le travail qui reste à accomplir. Les progrès en question sont dus pour beaucoup à l'action menée depuis 20 ans par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

Malte se félicite de la formation d'un nouveau Gouvernement en Iraq et encourage l'ensemble des

acteurs politiques et des institutions du pays à collaborer de manière constructive afin qu'il puisse répondre aux besoins, notamment en menant les réformes voulues. Nous nous félicitons également du respect des quotas de genre inscrits dans la législation. En écho au Secrétaire général, nous exhortons les dirigeants politiques de l'Iraq à garantir l'inclusion pleine, égale et véritable des femmes dans tous les processus politiques et à tous les niveaux de gouvernance, y compris dans l'exécutif et la justice.

Malte invite instamment le Gouvernement iraquien à adopter son projet de loi contre la violence domestique et à poursuivre rigoureusement les auteurs de crimes fondés sur le genre en vue de protéger toutes les femmes et les filles, quelle que soit leur nationalité. Sur le front politique, nous accueillons par ailleurs avec satisfaction l'engagement clair du Gouvernement fédéral et du Gouvernement de la Région du Kurdistan et les mesures qu'ils ont prises afin de régler les problèmes qui doivent encore l'être.

Les accrochages meurtriers qui ont eu lieu à la fin du mois d'août à Bagdad soulignent la fragilité de la situation en matière de sécurité. Nous appelons le nouveau Gouvernement à s'attaquer aux causes profondes de cette instabilité, manifeste dans ses problèmes politiques, économiques, sociaux et environnementaux, et l'encourageons dans sa poursuite des réformes si nécessaires dans ce contexte. C'est essentiel pour promouvoir la stabilité à long terme en Iraq. À cet égard, l'adoption rapide d'un nouveau budget revêt un caractère indispensable. Par ailleurs, nous engageons tous les États, et en particulier les pays voisins, à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq et à soutenir son processus politique démocratique. Toutes les attaques visant le territoire iraquien mettent en péril la stabilité du pays et de la région et doivent immédiatement cesser. Nous saluons le rôle positif que l'Iraq joue dans la région, notamment les efforts diplomatiques qu'il déploie dans l'intérêt de la stabilité en dialoguant avec les partenaires régionaux et en facilitant le dialogue entre eux. Nous insistons également sur l'importance de lutter contre le terrorisme et contre les attaques récurrentes de Daech, conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme, et réaffirmons notre appui indéfectible à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

Malte souligne qu'il est capital de respecter les droits humains et les principes démocratiques et exprime son inquiétude au sujet des attaques visant des manifestants, des activistes et des journalistes. Dans ce contexte, nous remercions et félicitons les organisations non gouvernementales des efforts constants et inlassables qu'elles déploient en vue d'améliorer la situation sur le terrain. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, les mines terrestres demeurent un vrai problème, aux conséquences dévastatrices. L'action menée pour y porter remède doit aussi bénéficier d'un financement adéquat.

Nous sommes profondément préoccupés par les 42 violations graves commises contre des enfants, l'incidence élevée de la violence sexuelle liée au conflit et les 84 victimes civiles recensées par la MANUI. En outre, nous invitons instamment le Gouvernement iraquien à appliquer pleinement la loi sur les rescapées yézidiennes et à envisager des dispositions similaires pour les enfants de rescapées, y compris ceux qui sont nés d'un viol lié au conflit. Sur le front humanitaire, il reste d'importants besoins, et nous appelons énergiquement à la levée de toutes les restrictions concernant l'accès humanitaire. Comme M. Ahmed l'a dit dans son exposé aujourd'hui, ce sont les civils qui paient le plus lourd tribut à l'instabilité en Iraq. Au 31 décembre, 1,17 million d'Iraqiens étaient toujours déplacés, et 990 000 personnes avaient un besoin criant d'aide humanitaire, soit des chiffres qui donnent le vertige.

Malte souligne qu'il importe de traiter les questions relatives au climat et à la sécurité en Iraq, cinquième pays le plus touché au monde par les changements climatiques. Nous saluons les efforts engagés par la MANUI pour l'aider à atténuer les effets de la crise climatique, y compris par le développement durable et le recours aux énergies renouvelables. Malte appelle à une intensification de l'action menée au niveau international et régional afin de remédier au problème du manque d'eau.

Nous exhortons le Gouvernement à faire en sorte de lever les principaux obstacles à la fin du déplacement, notamment l'omniprésence des engins explosifs, la remise en état inachevée des logements et le rétablissement incomplet des services de base dans les zones reprises à Daech. Le retour des déplacés doit se faire en toute sécurité, dans la dignité et de façon librement consentie. Malte demande instamment aux partenaires régionaux et internationaux de veiller à ce que les organisations tant nationales qu'internationales d'aide

humanitaire et de développement soient équipées et assistées pour relever ces défis.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Fatah (Iraq) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter, Madame, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Je remercie également l'Ambassadeur Ishikane de ses remarquables efforts durant la présidence japonaise du Conseil en janvier. Par ailleurs, je sais gré de son exposé à M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Nous avons également pris note avec satisfaction des observations faites par M. Ahmed, Directeur des relations avec les donateurs et des relations internationales à la Iraqi Health and Social Care Organization.

Le nouveau Gouvernement iraquien a été formé selon le principe du partenariat national, avec une approche ministérielle axée sur plusieurs piliers essentiels, notamment le maintien de l'ouverture à toutes les forces politiques, la tenue d'élections anticipées, la lutte contre la corruption administrative et financière et les armes en dehors de tout contrôle, la réforme en profondeur des institutions et des secteurs de l'État, le règlement de la crise de l'électricité, la mise en œuvre de projets stratégiques, la promotion des droits de la personne et l'autonomisation des femmes, le règlement de la question des personnes déplacées et des minorités, la lutte contre la pauvreté, le chômage et l'inflation, la satisfaction des demandes du peuple en général et des jeunes manifestants en particulier, la garantie que l'Iraq reçoit sa part des ressources en eau, l'amélioration et l'augmentation de la production agricole, et le rétablissement de la sécurité et de la stabilité en Iraq.

En termes de relations extérieures, l'Iraq cherche, par le biais de la diplomatie, à devenir une source de stabilité dans la région et à participer activement à la communication et au dialogue pour faire converger les points de vue. Nous nous félicitons des résultats positifs des première et deuxième éditions de la Conférence de Bagdad pour la coopération et le partenariat, ainsi que de la dynamique accrue dont nous avons bénéficié aux niveaux régional et international en accueillant la vingt-cinquième Coupe du Golfe des nations de football, qui a été remportée par l'équipe nationale iraquienne.

Je voudrais informer brièvement le Conseil des faits majeurs survenus en Iraq au cours des quatre derniers mois.

Premièrement, en ce qui concerne les relations entre le Gouvernement fédéral de Bagdad et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, des accords ont été conclus et le dialogue se poursuit entre Bagdad et Erbil afin de régler un certain nombre de questions importantes en suspens, notamment l'élaboration d'une législation sur la gestion du pétrole et du gaz, la répartition des recettes pétrolières et douanières, et la nomination d'une présidente ou d'un président du comité spécial pour la mise en œuvre de l'article 140 de la Constitution iraquienne.

Deuxièmement, sur le dossier de la sécurité, l'Iraq est déterminé à coopérer avec la communauté internationale, l'ONU et les institutions spécialisées afin de combattre et d'éliminer le terrorisme une fois pour toutes, ainsi que pour appliquer le principe de responsabilité judiciaire, assurer le suivi de la sécurité et apporter un soutien aux victimes. Nous soulignons combien il importe que l'ONU adopte une définition unifiée du terme « terrorisme ».

L'Iraq remercie l'ONU et se félicite de la rencontre qui a eu lieu dans la ville de Najaf entre M. Miguel Ángel Moratinos, Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq, et le grand ayatollah, S. Ém. Sayyid Ali Al-Sistani. Nous saluons le plan d'action pour la protection des lieux saints élaboré par l'ONU afin que les sites et lieux de culte et de méditation soient des refuges pour tous les fidèles. L'Iraq félicite également le Conseil de sécurité pour son appui et pour sa condamnation des différents actes de terrorisme subis par le pays, ainsi que pour avoir constamment soutenu les demandes de l'Iraq pour que ses territoires ne soient pas utilisés comme une arène pour régler des comptes ou à des fins politiques au prétexte de lutter contre le terrorisme.

Troisièmement, concernant les violations commises par la Türkiye et l'Iran, l'Iraq condamne avec fermeté les agressions répétées menées par ces deux pays contre les territoires irakiens sous les prétextes de la légitime défense et en invoquant l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. L'Iraq réaffirme son engagement constitutionnel à s'abstenir de menacer les territoires de ses voisins, ainsi que son désir d'engager un dialogue bilatéral avec eux pour trouver des

solutions pacifiques, et traiter les problèmes internes des pays à l'intérieur de leurs frontières et non à l'extérieur. En outre, l'Iraq salue l'adoption par la Ligue des États arabes de la résolution 759, intitulée « Adoption d'une position arabe unifiée concernant la violation de la souveraineté iraquienne par les forces turques », au sommet d'Alger qui s'est tenu en novembre 2022.

Quatrièmement, en ce qui concerne l'appui aux zones libérées, l'Iraq félicite le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), agissant en partenariat avec la communauté internationale, pour le soutien qu'il a apporté au plan national iraquien visant à alléger les souffrances des personnes déplacées, plan qui a facilité le retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité de près de 4 millions de personnes déplacées. En outre, le 27 décembre, le Conseil des ministres iraquien a adopté une série de décisions sur cette même question, notamment un décret garantissant à des milliers de yézidis irakiens de la région de Sinjar le droit de posséder leur logement, après les avoir privés de ce droit pendant plus de quatre décennies, au cours desquelles ils ont été victimes de politiques discriminatoires et d'exclusion.

Cinquièmement, en ce qui concerne le programme gouvernemental, l'Iraq est déterminé à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Nous avons soumis notre deuxième rapport national au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, et nous avons exprimé notre désir de soumettre un troisième rapport volontaire. L'Iraq s'efforce de promouvoir la coopération et le partenariat avec les pays voisins par le biais d'infrastructures intégrées, de l'intégration économique et d'investissements mutuels. Le Gouvernement iraquien a lancé au plus haut niveau une vaste campagne pour lutter contre la corruption financière et administrative. Nous prions la communauté internationale de nous aider à récupérer l'argent iraquien volé et transféré illégalement, et à faciliter l'extradition des responsables de ces faits qui résident dans certains pays.

La situation financière de l'Iraq est actuellement stable, malgré la volatilité des taux de change, notamment du taux du dollar. Le Gouvernement a adopté un certain nombre de mesures urgentes pour atténuer la volatilité des taux de change.

Sixièmement, en ce qui concerne l'autonomisation des femmes, des préparatifs sont en cours pour mettre en œuvre le deuxième plan d'action national pour 2021-2024, conformément à la résolution 1325 (2000), et pour débattre de la stratégie nationale pour les

Iraquiennes pour la période 2023 à 2030 au niveau local, en coopération avec le PNUD en Iraq, afin de favoriser la participation, la protection et l'autonomisation des femmes sur le plan social et économique.

Septièmement, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme en Iraq a continué à coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et ses activités éducatives sur les droits civils, politiques, économiques, culturels et sociaux. L'Iraq demande à l'ONU de fournir des services de soutien psychosocial aux personnes rescapées de violences sexuelles commises par des éléments de l'organisation terroriste Daech. Nous tenons à remercier l'ONU et ses institutions spécialisées qui travaillent en Iraq, et nous les appelons à fournir une assistance technique conformément à la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur les politiques relatives aux activités opérationnelles, selon le mandat de chacune d'entre elles et conformément au principe de la prise en main par le pays, en accord avec les priorités et les plans nationaux.

Huitièmement, en ce qui concerne la lutte contre la désertification et les changements climatiques, il convient de signaler que les changements climatiques et la diminution des niveaux d'eau des rivières en raison des politiques de l'eau adoptées par les États riverains qui limitent le débit ou modifient le cours des rivières représentent un défi pour le Gouvernement iraquien, qui s'emploie à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le programme gouvernemental. Ces politiques ont également des effets négatifs sur la sécurité alimentaire, les soins de santé et le transport. Elles provoquent des déplacements et des changements démographiques. Elles mettent en péril la biodiversité et les sites historiques inscrits sur la liste du patrimoine mondial, ainsi que les zones humides classées selon la Convention de Ramsar.

L'Iraq est déterminé à renforcer les mesures d'adaptation aux changements climatiques en se basant sur les documents issus de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'Iraq a également commencé à prendre des mesures concrètes pour promouvoir l'utilisation de systèmes d'irrigation modernes et lutter contre le gaspillage de l'eau, tout en mettant en œuvre d'importants projets stratégiques relatifs à l'économie verte.

Neuvièmement, s'agissant des relations avec l'État frère du Koweït, l'Iraq souhaite promouvoir les relations bilatérales avec celui-ci dans le cadre d'une série

d'évolutions positives aux niveaux politique, économique, culturel et historique. Cela s'est traduit par la visite du Premier Ministre Mohammed Shia Al-Sudani à l'État frère du Koweït, qui a été la première visite officielle du Premier Ministre dans un État du Golfe depuis son entrée en fonction.

L'Iraq suit avec intérêt le projet de production d'électricité partagée entre les États du Conseil de coopération du Golfe et l'Iraq, axé autour de l'usine de Wafra, dans le sud du Koweït, afin d'augmenter la production d'électricité.

Le Ministère iraquien des affaires étrangères et le Ministère de la défense ont réitéré l'appel humanitaire adressé à toute personne qui détient des informations sur les lieux d'inhumation des citoyens irakiens ou koweïtiens disparus pendant la deuxième guerre du Golfe ; ou toute information sur les biens koweïtiens, y compris les archives nationales koweïtiennes. Ces personnes sont priées de contacter au plus vite ces deux ministères ou le Comité international de la Croix-Rouge à Bagdad. Dans ce contexte, l'Iraq souhaite vivement remercier le Comité international de la Croix-Rouge de ses efforts inlassables. Le Comité préside la Commission tripartite, qui est chargée de régler la question des personnes disparues et des prisonniers koweïtiens, ainsi que des ressortissants de pays tiers. L'Iraq s'engage à coopérer avec le Comité et avec toute partie susceptible de nous aider à atteindre nos objectifs.

Pour conclure, je remercie le Secrétaire général de sa position ferme en ce qui concerne le respect de

la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq. Nous apprécions vivement la visite importante en Iraq de M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, en réponse à l'invitation qui lui a été faite par le Vice-Premier Ministre et Ministre iraquien des affaires étrangères. Elle a rencontré des responsables irakiens à Bagdad et au Kurdistan. Je me félicite vivement de l'appui que continue d'apporter la communauté internationale à l'Iraq, afin que le peuple iraquien parvienne à la prospérité et à la stabilité. Mon pays et le peuple iraquien remercient également la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq des efforts qu'elle a déployés au cours des deux dernières décennies, de même que l'équipe de pays, au sein de laquelle sont représentés un certain nombre d'organismes spécialisés des Nations Unies et les fonds spécialisés pour la fourniture d'une aide humanitaire de base. Nous saluons le travail important qu'ils ont entrepris, en particulier leurs activités relatives à la prévention, à la médiation, à la consolidation de la paix et à la lutte contre le terrorisme, ainsi que leur réponse face à la situation humanitaire.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'autre oratrice ou orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 5.